

TOURNOI NATIONAL B D'IGNY TT

22 février et 23 février 2025

Homologué sous le N°xxx

REGLEMENT

Art.1 – Le club d'Igny TT organise son **tournoi national B** homologué, **samedi 22 février et dimanche 23 février 2025**.

Art.2 – Le règlement du tournoi applique le règlement de la Fédération Française de Tennis de Table.

Art.3 – Les poussines/poussins ne pourront pas participer au tournoi.

Art.4 – Le tournoi se déroulera au **Gymnase Guéric Kervadec, rue de Lovenich à Igny**, dans le département de l'Essonne (91), sur **31 tables**. Une buvette avec boissons et nourriture sera à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Art.5 – Il n'est possible de s'inscrire que dans **2 tableaux maximum par journée**. **Attention : les tableaux de couleurs identiques ne pourront pas être cumulés dans la même journée.**

Un joueur pourra éventuellement intégrer un 3ème tableau sous réserve qu'il soit effectivement éliminé d'au moins un des deux tableaux avant la fin du pointage.

Les féminines inscrites dans le Toutes Séries Dames du dimanche pourront participer à 2 autres tableaux de cette même journée.

Art.6 – Le gymnase ouvrira ses portes à **7H30 samedi et dimanche**.

Les dernières finales se termineront aux alentours de 23H00.

Le tournoi comportera les tableaux suivants : *(Les horaires indiqués sont ceux de fin de pointage)*

SAMEDI 22 FÉVRIER 2025

Places maxi	72	72	72	72	72	72
Tableaux	A	B	C	D	E	F
Heure fin de pointage	8h10	9h10	10h40	13h10	14h10	15h40
Classement	≤799	≤1799	≤1099	TS	≤1599	≤2199
1er	60€	140€	80€	500€	120€	200€
Finaliste	30€	70€	40€	250€	60€	100€
½ finaliste	15€	35€	20€	100€	30€	50€
¼ de finaliste				50 €		

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2025

Places maxi	72	72	72	72	72	72	72
Tableaux	1	2	3	4	5	6	7
Heure fin de pointage	8h10	9h10	10h40	11h40	13h10	14h10	15h40
Classement	≤699	≤1499	≤899	TS DAMES	≤1699	≤1299	≤1999
1er	50€	120€	70€	140€	140€	100€	180€
Finaliste	25€	60€	35€	70€	70€	50€	90€
½ finaliste	10€	30€	15€	35€	35€	25€	45€

Art.7 – Seuls les joueurs ayant payé leurs engagements seront conservés dans les tableaux. Le forfait sera prononcé après le troisième appel.

Art.8 – Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Si besoin, des balles seront vendues à la buvette.

Art.9 – Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Le tirage au sort aura lieu sur place, après le pointage de chaque tableau, sous la direction de M.LACHAUMETTE Jean-Luc, juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation et de M. MEBARKI Robert, spider officiel qui saisira les résultats sur SPID.

Art.10 – Le premier tour se fera par poules de trois joueurs.

Les deux premiers seront qualifiés dans le tableau final à élimination directe.

Les parties de poules seront obligatoirement arbitrées par les joueurs de celle-ci.

Art.11 – Tarifs des droits d'inscriptions :

10 € pour tous les tableaux sauf pour le tableau D TS du samedi qui est à 12 €.

2 tableaux maximum par jour (sauf en cas d'élimination, voir article 5 du règlement)

Les féminines pourront s'inscrire au tableau « 4 » (Toutes Séries Dames) en plus de 2 autres tableaux, le dimanche.

Art.12 – Le tournoi est doté de 3940 € qui seront remis sous forme de chèques.

Pour les moins de 11 ans, les chèques seront libellés à l'ordre des parents ou du tuteur légal.

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à la moitié de sa capacité maximale, les dotations du tableau seront alors divisées par deux.

Pour le tableau « 4 » (Toutes Séries Dames), s'il y a moins de 20 joueuses inscrites, les dotations du tableau seront alors divisées par deux.

Art.13 – Une tenue sportive et réglementaire, suivant le règlement de la FFTT, est exigée.

Art.14 – Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'affaires personnelles. De plus, tout autre litige sera tranché par le J.A.3 et le comité organisateur.

Art.15 – Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés traditionnels FFTT possédant une licence 2024/2025 valide de la FFTT précisant la mention « certificat médical présenté » ou sous présentation d'un certificat médical le jour du tournoi, sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Art.16 – En cas de forfait ou d'absence non excusés, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement comme si vous aviez joué et perdue cette rencontre.

Art.17 – Les inscriptions pourront se faire jusqu'au jeudi 20 février 12h : <https://www.helloasso.com/associations/ignyt-t/evenements/tournoi-ignyt-national-b-24-et-25-fevrier-2024>

Attention, sans confirmation de notre part, votre inscription ne sera pas considérée comme étant validée.

Les inscriptions pourront s'effectuer sur place le samedi 22 février et le dimanche 23 février 2025 dans la limite des places disponibles.

Art.18 – Possibilité de se faire rembourser à 100% sans justificatif jusqu'au vendredi 14 février. Après cette date et jusqu'au jeudi 20 février 12h, les remboursements se feront seulement sur présentation d'un certificat médical et à hauteur de 50% des droits d'inscriptions. Aucun remboursement ne se fera après le jeudi 20 février 12h.

Art.19 – Tout joueur ou accompagnateur participant à ce tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse et médias divers)

Le club d'IGNY TT

Contact : tournoi2025ignytt@gmail.com